



Pour la cité humaine, les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône - 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Date : 27 janvier 2022

Rédacteur : Yves Gascoin

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 206 - Intersection Sainte Geneviève /
Petite Viabert (Lyon 6ème)

Demande de création d'un passage piéton



Le piéton qui marche sur le trottoir Ouest de la rue Sainte Geneviève, vers le Nord, voit son trajet bouché par l'absence de passage piéton et le stationnement compact à hauteur de la Petite rue de la Viabert (photo de gauche ci-dessus). Il en est exactement de même dans l'autre sens (photo de droite).

Il est alors contraint de contourner ce "point noir" par l'Est. Mais il rencontre une première difficulté : il n'y a pas, non plus, de passage piéton pour traverser la rue Sainte Geneviève à cet endroit ! S'il traverse néanmoins :

- il se trouve en infraction, car à moins de 50 m du premier passage piéton sur cette rue, vers le Nord. Si un accident survient, il sera déclaré responsable ;
- c'est avec un risque car les conducteurs n'apprécient pas du tout les piétons qui traversent en dehors des passages piétons (bien que ce soit autorisé, à plus de 50 m) ;
- c'est impossible pour les personnes en fauteuil car il n'y a pas d'abaissés de trottoir.

Il devra terminer son contournement par 2 traversés supplémentaires (3 en tout), soit moins de sécurité, moins de confort et un allongement de parcours sensible que s'il avait pu poursuivre tout droit.

Aussi, nous demandons que soit créé un passage piéton en ce point : il s'impose.

En même temps, il serait judicieux de réaliser aussi le passage piéton manquant sur la rue Sainte Geneviève.

Destinataires : MM. Valentin Lungenstrass, Adjoint au maire de Lyon et Pascal Blache, Maire du 6^{ème} arrondissement, Mmes Virginie Fournayron et Dominique Tribalat, Adjointes au maire du 6^{ème} arrondt.

M. Norbert Keller-Mayaud, Ville de Lyon

M. Duchamp, Le Grand Lyon, Direction de la Voirie

Le Progrès